



# Diagnostic de Performance Énergétique

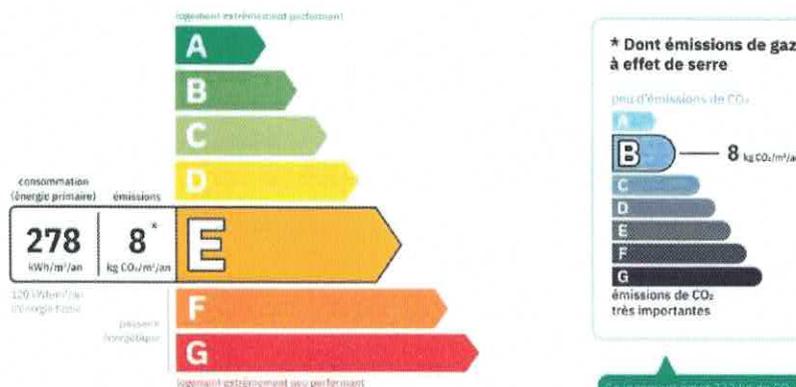
## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2591E1553071E  
 établie le : 10/05/2025  
 valable jusqu'au : 09/05/2035

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 783401192  
 adresse : [REDACTED]  
 type de bien : Appartement étage : 01  
 année de construction : 1950 porte :  
 surface de référence : 41.5m<sup>2</sup> lot n° : 5  
 propriétaire : [REDACTED]  
 adresse : [REDACTED]

### Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de la situation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur les usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) D, Appartement.



entre 920€ et 1300€ par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p. 3

#### Informations diagnostiqueur

APTEC  
 8 ROUTE D'AUFFARGIS,  
 VIEILLE EGLISE EN YVELINES  
 N° SIRET :  
 diagnostiqueur : CLÉMENT CHOENOT

tel : 0634049227  
 email : chognot.clement@gmail.com  
 n° de certification : TC23-0502  
 org. de certification : TECHNICERT

À l'attention du propriétaire ou de son représentant : le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document obligatoire pour la vente ou la location d'un logement. Il est établi par un professionnel agréé (diagnostiqueur) et est valable pendant 10 ans. Le DPE est basé sur des données techniques et des hypothèses de consommation d'énergie. Les données techniques sont issues de la notice de performance énergétique (NPE) et des plans de l'immeuble. Les hypothèses de consommation d'énergie sont basées sur des données techniques et des hypothèses de consommation d'énergie. Le DPE est un document obligatoire pour la vente ou la location d'un logement. Il est établi par un professionnel agréé (diagnostiqueur) et est valable pendant 10 ans. Le DPE est basé sur des données techniques et des hypothèses de consommation d'énergie. Les données techniques sont issues de la notice de performance énergétique (NPE) et des plans de l'immeuble. Les hypothèses de consommation d'énergie sont basées sur des données techniques et des hypothèses de consommation d'énergie.

#### Société

APTEC  
 ROUTE D'AUFFARGIS - 78125 VIEILLE EGLISE EN YVELINES  
 Tel : 06 74 82 16 12 | Mail : clement.chognot@bc2e.com  
 Web : www.bc2e.com  
 Siret : 819 108 390

#### Scannez et téléchargez votre rapport



#### Rapport

n° de rapport : 783401192  
 DPE : 1 sur 17  
 DDT : 4 sur 21

